

> Indexation des salaires

Commerce du bois



CP 125.03

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période octobre-décembre 2026.

Les salaires sont indexés de **0,83%**. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

38 h/semaine		
Non-qualifiés (à l'embauche)		17,31 €
Non-qualifiés		17,68 €
Spécialisés		17,93 €
Qualifiés		18,22 €
Surqualifiés		18,47 €
Ouvrier transporteur routier + RGPT par heure.		17,93+ 0,72 €
APPRENTIS INDUSTRIELS - ÉTUDIANTS		
15 ans	55%	10,02 €
16 ans	57%	10,39 €
17 ans	64%	11,66 €
18 ans	72%	13,12 €
19 ans	80%	14,58 €
20 ans	90%	16,40 €
	RGPT par heure.	0,72 €
	Sécurité d'existence	9,88 €



Rendez-vous sur www.fgtbbois.be
ou scannez le code QR pour plus d'infos sur votre secteur.